**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**
**Fonds de Solidarité Télécommunication**

## OBJET

Mise en œuvre d'une aide à la télécommunication pour permettre aux foyers ardennais en difficulté de maintenir les lignes téléphoniques et des connexions internet afin qu'ils puissent continuer à accéder à leurs droits (démarches en ligne…)

## BENEFICIAIRES

Cette aide s'adresse :

- aux ardennais titulaires d'un contrat de téléphonie (abonnement portable ou box)
- aux foyers ardennais dont le Quotient Familial ne dépasse pas le seuil fixé par le Règlement Intérieur

## MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE

La demande complète doit être instruite par un travailleur social, dûment complétée et argumentée et transmise au secrétariat de la commission pour traitement.

Toute personne sollicitant une aide doit au préalable effectuer les démarches lui permettant d'accéder aux tarifs sociaux, si elle y a droit.
Le contrat ne doit pas être résilié.
Le montant de l'aide est de 40 € maximum par foyer.
L'aide peut être sollicitée 2 fois par an soit 80 € maximum par année civile.
L'aide est versée au bénéficiaire.
Particularité pour les clients Orange : l'aide peut être sollicitée 1 fois dans l'année. Il n'y a pas de limite dans le montant attribué. L'aide prend la forme d'un abandon de créance par l'opérateur.

## DECISION

La décision est prise par le Président du Conseil départemental ou par son représentant par délégation (RMAADS).

La décision est notifiée au demandeur, à l'instructeur et au fournisseur Orange le cas échéant.

## Liste des documents nécessaires

Le travailleur social qui instruit la demande garantit qu'il a vérifié les justificatifs de ressources et de charges.

Il transmet au secrétariat de commission :

Le Formulaire Unique complété
La facture de téléphone ou internet
La Fiche de liaison pour orange
Le RIB du bénéficiaire

## SUIVI / EVALUATION

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

**Indicateurs de suivi et d'évaluation quantitatif :**
Nombre d'aides accordées,
Nombre d'aides accordées pour l'opérateur Orange
Montant des aides accordées pour l'opérateur Orange
Nombre et motifs de rejets

**Indicateurs de suivi et d'évaluation qualitatifs:**
Enveloppe allouée au dispositif
Montant des aides attribuées
La typologie du public demandeur